

LE PRÊT A LA CREATION D'ENTREPRISE (PCE)

APPORT EN QUASI FONDS PROPRES

QUEL EST SON OBJECTIF ?

L'objectif du Prêt à la Création d'Entreprise (PCE) est de faciliter le financement et l'accès au crédit bancaire des créateurs d'entreprise.

QUI PEUT EN BENEFICIER ?

Le PCE s'adresse à **toutes les entreprises en phase de création** n'ayant encore jamais bénéficié d'un financement bancaire, **quel que soit leur secteur d'activité**.

Sont cependant exclues les créations/reprises dans les secteurs de l'agriculture, de la promotion immobilière et de l'intermédiation financière.

QUELLE EST LA PROCEDURE ?

- Instruction de la demande** de PCE réalisée :
 - soit directement par Aquitaine Active,
 - soit avec l'appui d'un réseau d'accompagnement partenaire qui vous aide à monter le projet (liste disponible sur le site oseo.fr).
- Chaque demande de PCE instruite par Aquitaine Active fait l'objet d'une **analyse approfondie qui sécurise le financement du projet**.
- Mobilisation d'un crédit bancaire** auprès d'un partenaire bancaire du réseau France Active.
- Décision d'octroi du PCE par France Active** en complément de sa garantie FAG (par délégation d'OSEO).
- Signature du contrat de prêt et décaissement** du PCE par France Active.

QUELLES SONT SES CARACTERISTIQUES ?

Montant

Prêt compris entre **2000 et 7000 euros**.

Durée

Prêt d'une durée de **5 ans**, remboursable en 54 échéances mensuelles constantes.
Différé de remboursement de 6 mois.

Taux de rémunération

Taux identique à celui du prêt bancaire complémentaire.

Financements complémentaires

Concours bancaire à plus de 2 ans obligatoire en complément, d'un montant au moins égal à 2 fois le montant du PCE.

Montant total du **plan de financement plafonné à 45000€**

Ce prêt bancaire peut être **garanti jusqu'à 70% par l'une des garanties du réseau France Active (FAG ou FGIF)**.

VOTRE INTERLOCUTEUR



Siège Aquitaine Active
111 Cours du Maréchal Gallieni – 33000 Bordeaux
tel : 05.56.24.56.79 – fax : 05 56 96 73 49

Antenne Sud de la Région
Avenue Julian Grimaud
40220 Tarnos
tel : 05.31.51.52.44 – fax : 05.59.58.71.44

Avec la garantie France Active couplée au PCE, vous accédez au prêt bancaire dans de bonnes conditions. Les chargés de mission d'Aquitaine Active rencontrent personnellement chaque porteur de projet et apportent leur aide, leurs conseils et leur expertise du financement solidaire.

Partenaires



Membre du réseau
FRANCE ACTIVE



PROCEDURE DE MISE EN PLACE

VOUS ETES UNE BANQUE

Mobilisation d'Aquitaine Active par la banque

- ▶ Choix d'une garantie FAG sur le prêt accordé
- ▶ Orientation du porteur de projet pour étude

Expertise approfondie de la demande par Aquitaine Active

- ▶ Rencontre du porteur et analyse du projet
- ▶ Validation économique et financière
- ▶ Calibrage du plan de financement
 - Offre de prêt et caractéristiques de la garantie
 - Validation avec le partenaire bancaire
- ▶ Rédaction d'une note de synthèse

Instruction de la demande de PCE par Aquitaine Active

- ▶ Saisi de la demande sur l'extranet OSEO (gestion intégrale du back-office par Aquitaine Active)

Présentation des demandes au comité des engagements

- ▶ Décision d'accord de la garantie FAG
- ▶ Décision d'accord du PCE

Rédaction des courriers d'accord

- ▶ A l'attention du porteur de projet
- ▶ A l'attention de l'établissement bancaire

Dès réception

- Du chèque de garantie
- De l'offre de prêt
- Des éléments de clause suspensive
- ▶ Notification de la garantie à la banque par France Active Garantie
- ▶ Décaissement du prêt par la banque

Réception des éléments envoyés par la banque

- Contrat de prêt
- Tableau d'amortissement
- ▶ Contrôle des caractéristiques
- ▶ Confirmation de la garantie FAG
- ▶ Validation du PCE et édition des contrats

Réception des contrats signés par le créateur

- ▶ Déblocage du PCE par OSEO

VOUS ETES UN PARTENAIRE AGREE PCE

Instruction de la demande de PCE par le partenaire accompagnateur agréé OSEO

- ▶ Saisi de la demande sur l'extranet OSEO
- ▶ Choix de France Active Garantie comme établissement financier

Instruction de la demande de garantie FAG par Aquitaine Active

- ▶ Intermédiation bancaire
- ▶ Calibrage du plan de financement
 - Offre de prêt et caractéristiques de la garantie

Présentation des demandes au comité des engagements

- ▶ Décision d'accord de la garantie FAG
- ▶ Décision d'accord du PCE

Rédaction des courriers d'accord

- ▶ A l'attention du porteur de projet
- ▶ A l'attention de l'établissement bancaire

Dès réception

- Du chèque de garantie
- De l'offre de prêt
- Des éléments de clause suspensive
- ▶ Notification de la garantie à la banque par France Active Garantie

Réception des éléments envoyés par la banque

- Contrat de prêt
- Tableau d'amortissement
- ▶ Contrôle des caractéristiques
- ▶ Confirmation de la garantie FAG
- ▶ Validation du PCE et édition des contrats

Réception des contrats signés par le créateur

- ▶ Déblocage du PCE par OSEO

